
PARLEMENT WALLON

SESSION 2014-2015

9 JANVIER 2015

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

proposé par

MM. Evrard, Dodrimont, Jeholet et Mme Dock

PROJET DE DÉCRET

relatif aux implantations commerciales

AMENDEMENT

L'article 32*bis* du projet de décret relatif aux implantations commerciales est complété par un alinéa rédigé comme suit :

« Le Collège communal, ou le fonctionnaire des implantations commerciales s'il est compétent pour statuer sur la demande, réalise le travail de vérification de la complétude du dossier suivant l'alinéa 1^{er} du présent article. ».

JUSTIFICATION

Il y a lieu de préciser quelle autorité réalise le travail de vérification de la complétude du dossier de demande de PIC.

Y. EVRARD

PH. DODRIMONT

P.-Y. JEHOLET

M. DOCK